

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey,
le lundi 16 mars 2020, à 16 h.

Présents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Financement - Règlement d'emprunt - Adjudication
7. Financement - Règlement d'emprunt - Concordance
8. Mandat à la directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe - Représentation à la Cour des petites créances - Dossier no 705-32-701135-185
9. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Procédures en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation
10. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective
11. Contrat d'assurances générales 2020-2021 - Ajout d'une protection des cyberrisques
12. Demande d'aide financière à l'ARLPHL - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2020-2021
13. Demande d'aide financière - Mouvement national des Québécois - Fête Nationale du Québec 2020
14. Embauche de M^{me} Guylaine Giroux - Directrice du Service des finances
15. Embauche (à entériner) de M^{me} Julie Stebenne - Agente de bureau - Employée régulière
16. Embauche (à entériner) de M^{me} Sandra Danis - Agente de bureau - Employée régulière
17. Embauche de M^{me} Nathalie Duquette - Employée remplaçante à l'essai - Agente de bureau
18. Embauche de M^{me} Geneviève Provost - Employée à l'essai - Agente de bureau Poste permanent à temps partiel
19. Embauche de deux stagiaires en environnement - Service de l'urbanisme
20. Embauche de trois étudiants - Saison estivale 2020 - Service des loisirs et de la culture et Service des travaux publics
21. Demande d'arrêt routier - Cercle de Fermières Chertsey - 7 septembre 2020
22. Culture Lanaudière - Renouvellement d'adhésion 2020
23. Barreau du Québec - Cotisation annuelle 2020-2021 - Joanne Loyer
24. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2020-2021 - M. Omar Moussaoui
25. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2020-2021 - M^{me} Amélie Grenier
26. Autorisation d'assistance - M^{me} Linda Paquette - Congrès de l'ADMQ
27. Autorisation d'assistance - Formation M. Pierre Grenier - Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution
28. Gala du Préfet 2020 au profit de Centraide Lanaudière - Participation **(RETIRÉ)**

ORDRE DU JOUR (suite)

29. Appui Société canadienne du cancer - Avril Mois de la jonquille
30. Autorisation de paiement - Frais additionnels de surveillance - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2017-010 - Services professionnels Plans, devis, estimation et surveillance des travaux - Réfection de divers tronçons
31. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 8 - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001- Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
32. Libération de retenue contractuelle - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001- Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
33. Autorisation de paiement final - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2019-011- Réfection de diverses rues 2019
34. Libération de retenue contractuelle - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2019-011- Réfection de diverses rues 2019
35. Octroi de contrat - Automatisation JRT inc. - Support annuel à distance et mise à jour du logiciel de télémétrie de la station d'eau potable
36. Octroi de contrat - Globocam (Montréal) inc. - Achat de deux camions 10 roues neufs 2020 ou plus récents, incluant benne et équipements de déneigement - Appel d'offres 2020-002
37. Octroi de contrat - CIMA - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réhabilitation du barrage du lac Orignal X0004297) - Appel d'offres 2020-003
38. Octroi de contrat - S. Maal Construction - Réaménagement de la réception du Service de l'urbanisme
39. Octroi de contrat - Nordikeau - Échantillonnage au lac des Cygnes
40. Octroi de contrat - Solmatech - Services professionnels pour contrôle qualitatif des matériaux - Droit de recours sur enrobé - Réf : 2019-011
41. Octroi de contrat (à entériner) - SGD Génie forestier et Gestion de projets - Addenda - Délimitation gravière - Appel d'offres 2019-026
42. Avis de motion - Règlement relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux
43. Projet de règlement relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux
44. Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux
45. Règlement 583-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau
46. Demande de permis de lotissement - Développement résidentiel (lac Clermoustier) - 42 lots projetés **(RETIRÉ)**
47. Adoption des comptes fournisseurs
48. Dépôt de l'état des activités financières
49. Dépôt du rapport d'activités de la trésorière - Partis politiques autorisés
50. Le maire vous informe
51. Période de questions
52. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16 h 05 par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2020-095

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait des points 28 et 46.

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-096

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 février 2020, des trois tenues de registre du 3 mars et des ouvertures de soumissions du 2 et du 4 mars 2020, tels que rédigés.

6. Financement - Règlement d'emprunt - Adjudication

Date d'ouverture :	16 mars 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	24 mars 2020
Montant :	714 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 mars 2020, au montant de 714 200 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

61 300 \$	2,38000 %	2021
63 400 \$	2,38000 %	2022
65 400 \$	2,38000 %	2023
67 700 \$	2,38000 %	2024
456 400 \$	2,38000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,38000 %

6. Financement - Règlement d'emprunt - Adjudication (suite)

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

61 300 \$	1,75000 %	2021
63 400 \$	1,80000 %	2022
65 400 \$	2,00000 %	2023
67 700 \$	2,15000 %	2024
456 400 \$	2,25000 %	2025

Prix : 98,51300

Coût réel : 2,57826 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU

61 300 \$	2,61000 %	2021
63 400 \$	2,61000 %	2022
65 400 \$	2,61000 %	2023
67 700 \$	2,61000 %	2024
456 400 \$	2,61000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,61000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

2020-097

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Chertsey accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 24 mars 2020 au montant de 714 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 559-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

7. Financement - Règlement d'emprunt - Concordance

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Chertsey souhaite emprunter par billets, pour un montant total de 714 200 \$, qui sera réalisé le 24 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
559-2019	714 200 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

7. Financement - Règlement d'emprunt - Concordance (suite)

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 559-2019, la Municipalité de Chertsey souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

2020-098

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	61 300 \$	
2022.	63 400 \$	
2023.	65 400 \$	
2024.	67 700 \$	
2025.	69 900 \$	(à payer en 2025)
2025.	386 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 559-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

8. Mandat à la directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe - Représentation à la Cour des petites créances - Dossier no 705-32-701135-185

2020-099

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de mandater M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe, pour représenter les droits et intérêts de la Municipalité de Chertsey devant la Cour du Québec, district judiciaire de Joliette, division des petites créances, dans la cause portant le numéro 705-32-701135-185.

9. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Procédures en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation

2020-100

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de mandater M^e Rino Soucy, avocat, afin d'entamer, en Cour supérieure du Québec, les procédures légales nécessaires concernant les infractions à la réglementation municipale constatées à la propriété située au 1881, chemin de l'Église (lot 4 746 607). La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette ou le directeur du Service de l'urbanisme, M. Omar Moussaoui, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

10. Augmentation du taux horaire des salariés étudiants non assujettis à la convention collective

ATTENDU l'augmentation du salaire minimum qui passera à 13,10 \$ l'heure au Québec le 1^{er} mai 2020;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey verse présentement 13 \$ l'heure en salaire pour ses salariés étudiants non assujettis à la convention collective, aux termes de la résolution 2019-043.

POUR CES MOTIFS,

2020-101

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que dans un esprit d'équité envers les employés étudiants, la Municipalité de Chertsey augmente son taux horaire à 13,60 \$ l'heure, et ce, à compter du 1^{er} mai 2020.

11. Contrat d'assurances générales 2020-2021 - Ajout d'une protection des cyberrisques

2020-102

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que soit ajouté, au contrat d'assurances générales 2020-2021 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, une protection contre les cyberrisques, au montant de 1 000 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

12. Demande d'aide financière à l'ARLPHL - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2020-2021

2020-103

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey dépose, auprès de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL), une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2020-2021 - Volet accompagnement et soutiens aux initiatives locales et régionales. Cette demande vise à améliorer le ratio d'accompagnement d'enfants handicapés fréquentant le camp de jour de la Municipalité.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès de l'ARLPHL et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

13. Demande d'aide financière - Mouvement national des Québécois - Fête Nationale du Québec 2020

2020-104

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la Municipalité dépose, auprès du Mouvement National des Québécoises et des Québécois, une demande d'aide financière afin d'obtenir une subvention aidant à l'élaboration du programme d'activités des festivités entourant la Fête Nationale du Québec 2020.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, est la personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité pour toute question relative à la présente demande auprès du Mouvement National des Québécoises et des Québécois et est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

- 2020-105
14. Embauche de M^{me} Guylaine Giroux - Directrice du Service des finances
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M^{me} Guylaine Giroux à titre de directrice du Service des finances de la Municipalité de Chertsey, selon les termes et conditions stipulés au contrat à intervenir entre les parties, lesquelles conviennent d'une période de probation de six (6) mois, soit jusqu'au 22 septembre 2020, au terme de laquelle le conseil procédera à l'évaluation des résultats. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.
- 2020-106
15. Embauche (à entériner) de M^{me} Julie Stebenne - Agente de bureau - Employée régulière
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'entériner l'embauche de M^{me} Julie Stebenne au poste d'agente de bureau, avec le statut d'employée régulière, et ce, à compter du 3 mars 2020. Les employés réguliers sont régis par la convention collective en vigueur.
- Cette résolution abroge la résolution numéro 2020-069 adoptée à la séance ordinaire du 17 février 2020.
- 2020-107
16. Embauche (à entériner) de M^{me} Sandra Danis - Agente de bureau - Employée régulière
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'entériner l'embauche de M^{me} Sandra Danis au poste d'agente de bureau, avec le statut d'employée régulière. La date d'entrée en fonction est le 12 mars 2020. Les employés réguliers sont régis par la convention collective en vigueur.
- 2020-108
17. Embauche de M^{me} Nathalie Duquette - Employée remplaçante à l'essai - Agente de bureau
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M^{me} Nathalie Duquette au poste d'agente de bureau, avec le statut d'employée remplaçante à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée remplaçante, sujet aux dispositions prévues à l'article 4.03 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employée remplaçante à l'essai est le 16 mars 2020.
- 2020-109
18. Embauche de M^{me} Geneviève Provost - Employée à l'essai - Agente de bureau Poste permanent à temps partiel
- Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M^{me} Geneviève Provost à titre d'agente de bureau, avec le statut d'employée à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective de travail. Il s'agit d'un poste permanent au Service de l'urbanisme, soit de la première semaine d'avril au dernier vendredi d'octobre de chaque année. La date d'entrée en fonction comme employée à l'essai est le 23 mars 2020.

19. Embauche de deux stagiaires en environnement - Service de l'urbanisme
- 2020-110 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de deux (2) stagiaires en environnement, affectés au Service de l'urbanisme, pour la période estivale 2020, selon l'horaire établi. Le taux horaire applicable est fixé à 17 \$ de l'heure.
20. Embauche de trois employés étudiants - Saison estivale 2020 - Service des loisirs et de la culture et Service des travaux publics
- 2020-111 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de trois (3) employés étudiants pour la période estivale 2020 selon l'horaire établi. Deux étudiants seront affectés au Service des loisirs et de la culture et un étudiant sera affecté au Service des travaux publics. Le taux horaire applicable est fixé à 13,60 \$, aux termes de la résolution 2020-101 en date du 16 mars 2020.
21. Demande d'arrêt routier - Cercle de Fermières Chertsey - 7 septembre 2020
- 2020-112 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Cercle de Fermières Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier le 7 septembre 2020, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité.
22. Culture Lanaudière - Renouvellement d'adhésion 2020
- 2020-113 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de renouveler la cotisation de la Municipalité à l'organisme Culture Lanaudière pour l'année 2020-2021 et de défrayer, à cette fin, un montant de 287,50 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
23. Barreau du Québec - Cotisation annuelle 2020-2021 - Joanne Loyer
- 2020-114 Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle 2020-2021 de M^{me} Joanne Loyer, directrice du Service du greffe, au Barreau du Québec et de défrayer, à cette fin, un montant de 1 740,07 \$ (taxes incluses).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
24. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2020-2021 - M. Omar Moussaoui
- 2020-115 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle 2020-2021 de M. Omar Moussaoui, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme, à l'Ordre des urbanistes du Québec et de défrayer, à cette fin, un montant de 617 \$ (plus taxes si applicables).
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

25. Ordre des urbanistes du Québec - Cotisation 2020-2021 - M^{me} Amélie Grenier

2020-116

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de renouveler la cotisation annuelle 2020-2021 de M^{me} Amélie Grenier, conseillère en urbanisme, à l'Ordre des urbanistes du Québec et de défrayer, à cette fin, un montant de 617 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

26. Autorisation d'assistance - M^{me} Linda Paquette - Congrès de l'ADMQ

2020-117

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement d'autoriser M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra au Centre des congrès de Québec les 17, 18 et 19 juin 2020. Le coût d'inscription de 555 \$ (plus taxes si applicables), ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de déplacement si nécessaire, sont assumés par la Municipalité.

Ces sommes sont disponibles au fonds général de la Municipalité.

27. Autorisation d'assistance - Formation M. Pierre Grenier - Traitement d'eau souterraine avec et sans filtration et réseau de distribution

2020-118

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que M. Pierre Grenier, du Service des travaux publics, soit autorisé à suivre une formation offerte par le Cégep Saint-Laurent, d'une durée de 15 jours à Saint-Jérôme. Cette formation est préalable à l'obtention d'un certificat de qualification dans le cadre du Programme de qualification des opérateurs en eau potable. Ce certificat est obligatoire et exigé par le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Le coût d'inscription de 3 075 \$ (plus taxes si applicables), ainsi que les frais de repas, de déplacement et d'obtention de la carte d'apprenti, sont assumés par la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

28. Gala du Préfet 2020 au profit de Centraide Lanaudière - Participation **(RETIRÉ)**

29. Appui Société canadienne du cancer - Avril Mois de la jonquille

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QU' environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécoises et les Québécois;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

29. Appui Société canadienne du cancer - Avril Mois de la jonquille (suite)

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à toutes les Québécoises et Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités, qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie.

POUR CES MOTIFS,

2020-119

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de décréter le mois d'avril « Mois de la Jonquille » et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

30. Autorisation de paiement - Frais additionnels de surveillance - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2017-010 - Services professionnels Plans, devis, estimation et surveillance des travaux - Réfection de divers tronçons

2020-120

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 16 671,38 \$ (taxes incluses), relativement aux frais additionnels de surveillance - réfection de divers tronçons, dans le cadre de l'appel d'offres 2017-010.

31. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 8 - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001- Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2020-121

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement, à la firme CIMA+, d'un montant de 2 840,99 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.

32. Libération de retenue contractuelle - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001- Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2020-122

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil autorise la libération de retenue contractuelle de la firme CIMA+, d'un montant de 1 337,10 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001. Le paiement est conditionnel à l'acceptation du calendrier des correctifs par le Centre d'expertise hydrique du Québec.

33. Autorisation de paiement final - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2019-011- Réfection de diverses rues 2019

2020-123

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le paiement final, à la firme Excavation Normand Majeau inc., d'un montant de 68 489,69 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011.

34. Libération de retenue contractuelle - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2019-011- Réfection de diverses rues 2019

2020-124

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil autorise la libération de retenue contractuelle de la firme Excavation Normand Majeau inc., d'un montant de 149 694,50 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011. Le paiement est conditionnel à l'obtention de la facture de l'entrepreneur, des quittances des fournisseurs et sous-traitants et des attestations CNESST, CCQ, ainsi que de la déclaration statutaire.

35. Octroi de contrat - Automatisation JRT inc. - Support annuel à distance et mise à jour du logiciel de télémétrie de la station d'eau potable

2020-125

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de mandater la firme Automatisation JRT inc. pour effectuer une mise à jour du logiciel de télémétrie de la station d'eau potable et services de support à distance et téléphonique. Ce mandat est d'une durée de trois (3) ans à compter de l'adoption de la présente résolution, au coût de 4 800 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 24 février 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et sera prévue au fonds général des années 2021 et 2022.

36. Octroi de contrat - Globocam (Montréal) inc. - Achat de deux camions 10 roues neufs 2020 ou plus récents, incluant benne et équipements de déneigement - Appel d'offres 2020-002

2020-126

À la suite de l'ouverture de soumissions du 2 mars 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-002, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de procéder à l'achat de deux camions 10 roues neufs, année 2020 ou plus récents, incluant bennes et équipements de déneigement, du fournisseur Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 646 711,38 \$ (taxes incluses) pour le Service des travaux publics.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 579-2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

37. Octroi de contrat - CIMA - Services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réhabilitation du barrage du lac Orignal X0004297) - Appel d'offres 2020-003

2020-127

À la suite de l'ouverture de soumissions du 4 mars 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-003, il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à la firme CIMA +, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Réhabilitation du barrage du lac Orignal (X0004297), au montant de 121 873,50 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette dépense est soumise aux dispositions du règlement de taxation 582-2020 et fera l'objet d'un règlement d'emprunt.

38. Octroi de contrat - S. Maal Construction - Réaménagement de la réception du Service de l'urbanisme

2020-128

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à l'entreprise S. Maal Construction, plus bas soumissionnaire, le contrat pour des travaux de rénovation mineures, consistant au réaménagement de la réception des bureaux du Service de l'urbanisme, pour un montant de 3 900 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions de la soumission en date du 24 février 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

39. Octroi de contrat - Nordikeau - Échantillonnage au lac des Cygnes

2020-129

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de mandater la firme Nordikeau inc., afin de procéder à des analyses d'échantillonnages au lac des Cygnes, au tarif unitaire de 44 \$, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 30 novembre 2019.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « taxe à l'environnement ».

40. Octroi de contrat - Solmatech - Services professionnels pour contrôle qualitatif des matériaux - Droit de recours sur enrobé - Appel d'offres 2019-011

2020-130

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'octroyer, à la firme Solmatech inc., le contrat relatif aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - droit de recours sur enrobé - dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011, au montant de 3 306 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 20 février 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

41. Octroi de contrat (à entériner) - SGD Génie forestier et Gestion de projets - Addenda - Délimitation de gravière - Appel d'offres 2019-026

2020-131

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'entériner l'octroi du contrat à la firme SGD Génie forestier et Gestion de projets, relativement aux services professionnels pour une nouvelle délimitation de la gravière dans le cadre de l'appel d'offres 2019-026, au montant de 890,50 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 10 mars 2020.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

42. Avis de motion - Règlement relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M Gilles Côté à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux.

43. Projet de règlement relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux

ATTENDU QUE dans le cadre de la revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du noyau villageois de Chertsey, la Municipalité désire offrir un programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85.2 de la LAU, il est possible de mettre en place un programme d'aide financière pour la rénovation des façades;

ATTENDU QUE la PHASE 1 du programme s'adresse aux propriétaires faisant partie du périmètre régi par le plan d'implantation et d'intégration architectural du village (PIIA) excluant la zone URB-13 et que la PHASE 2 s'adressera à tous les propriétaires du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la PHASE 1 du programme débutera à la date de la mise en vigueur du règlement et se terminera le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le volet I comprend l'aide à la rénovation des façades résidentielles et commerciales, tandis que le volet II comprend l'aide à l'implantation ou la rénovation des enseignes commerciales;

ATTENDU les recommandations favorables du comité de développement économique de Chertsey;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020.

43. Projet de règlement relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux (suite)

POUR CES MOTIFS,

2020-132

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu *majoritairement* de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement sur le Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

M. Sylvain Lévesque vote contre cette proposition.

44. Règlement 582-2020

Règlement décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux

ATTENDU QU' en date de l'entrée en vigueur du présent Règlement, la Municipalité compte sur son territoire 58 barrages publics et privés et que ce nombre peut fluctuer;

ATTENDU QUE le règlement ne s'applique pas aux barrages privés érigés sur le territoire de la Municipalité, lesquels feront l'objet d'un règlement spécifique dès que le gouvernement du Québec aura confirmé les compétences et pouvoirs municipaux concernant les barrages privés;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité des barrages (S-3.1.01) et le règlement sur la sécurité des barrages (S-3.1.01, R.1) instaurent une série de mesures encadrant la construction, la modification et l'exploitation des barrages, et que ces mesures engendrent par le fait même des coûts importants;

ATTENDU QUE la Municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité des barrages municipaux et de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages;

ATTENDU QUE la gestion des barrages municipaux contribue également à protéger, à partager et à mettre en valeur, sur le territoire de Chertsey, la présence des cours d'eaux, la qualité de leur environnement, la faune, la flore et les paysages qui les caractérisent;

ATTENDU QU' un comité, formé de quatre (4) élus et de huit (8) citoyens, a été constitué afin de recommander au conseil municipal les règles et modalités d'application et de taxation du présent règlement;

ATTENDU QUE le comité a voté, à la majorité, de recommander au conseil municipal les règles et modalités d'application et de taxation, tel que libellé au présent Règlement.

ATTENDU QU' en conformité avec les articles 979 et 991 du Code municipal du Québec, le remboursement des coûts engendrés par la mise aux normes des barrages municipaux sera effectué par voie de taxation.

44. Règlement 582-2020 (suite)

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 février 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 17 février 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-133

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 582-2020 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

45. Règlement 583-2020

Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la Municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretours, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement;

ATTENDU QU' avis de motion du règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 17 février 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 17 février 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-134

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement 583-2020 intitulé « Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

46. Demande de permis de lotissement - Développement résidentiel (lac Clermoustier) - 42 lots projetés (RETIRÉ)

47. Adoption des comptes fournisseurs

2020-135

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de février 2020 au montant de 713 102,48 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 29 février 2020, au montant de 405 770,79 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

48. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 29 février 2020.

49. Dépôt du rapport d'activités de la trésorière - Partis politiques autorisés

Le rapport d'activités financières annuel des partis politiques autorisés et candidats indépendants, pour le scrutin du 5 novembre 2017, est déposé au conseil.

50. Le maire vous informe

Le maire ne fait aucun message sur les dossiers en cours. Aucun citoyen n'assiste à la séance.

51. Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance. Séance sans public en raison des mesures mises en place pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19).

52. Levée de la séance

2020-136

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 16 h 30.

Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Maire